

**Rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal  
N° 7/2016**

**Sujet:** Arrêté d'imposition pour les années 2017 et 2018.

La commission s'est réunie le 20 septembre 2016 pour étudier le préavis susmentionné.

**Personnes présentes:**

20 septembre 2016

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| M. Quentin Bérard (suppléant) | X |
| M. Yvan Borboen               | X |
| M. Alan Carleton              | X |
| Mme Susan Killias             | X |
| Mme Pascale Menu              | X |
| M. Tim Ducommun (suppléant)   |   |

**Analyse:**

Il nous paraît raisonnable de fixer le taux d'imposition pour 2 ans seulement. En effet la RIEIII entrera en vigueur qu'en 2019 et ce n'est qu'alors que nous connaissons son impact sur les revenus de la Commune.

Pour ces deux prochaines années il y a peu d'éléments susceptibles de modifier notablement les comptes. Le maintien du taux actuel nous paraît donc justifié et laisse une marge d'autofinancement suffisante à la Commune.

**Conclusions:**

La commission gestion-finances propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté.

Pour la commission



Pascale Menu,  
Présidente